

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 25 septembre 2023****DÉLIBÉRATION n°2023-81**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 25 septembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

7.1. Désignation de membres au COPIL de préparation du contrat d'établissement 2024-2028

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'appel à candidature adressé par courriel le 28 août 2023,  
Vu les candidatures déposées,

**Exposé de la décision :**

Afin de préparer le projet d'établissement dans le cadre du contrat d'établissement 2024-2028, une organisation collégiale a été mise en place, pilotée par un comité de pilotage politique (COPIL). Le conseil d'administration doit désigner en son sein quatre membres élus pour y participer.

**Résultat du scrutin :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	
<b>Quorum : 18</b>	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	
<b>Total des membres présents et représentés : 28</b>	
<b>DECOMPTE DE VOIX</b>	
Abstentions : 0	
Votants : 28	
Blanc(s) ou nul(s) : 0	
<b>Votes exprimés : 28</b>	
<b>Majorité requise : 15</b>	
	Emmanuel Néron : 28 voix Claude Ophèle : 28 voix Barkaroum Réaili : 28 voix Hovig Ter Minassian : 28 voix

Sont en conséquence désignés pour participer au COPIL de préparation du contrat d'établissement 2024-2028 :

- M. Emmanuel NERON ;
- Mme Claude OPHELE ;
- Mme Barkaroum REAILI ;
- M. Hovig TER MINASSIAN.

**Pièce jointe :**

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI